

CHARTRE

entre la Société de Développement de Dompierre-Russy
(*ci_après.SDDR*)
et les sociétés faitières de la Commune de Belmont-Broye
(*ci_après.les.sociétés.ou.les.utilisateurs*)


La SDDR offre aux sociétés locales à but non-lucratif de la commune, de disposer des locaux et espaces extérieurs de ce bâtiment dit « l'école du Bastillon » à Dompierre.

Comme vous tous, nous avons à cœur de créer une dynamique de vie villageoise.
Pour une organisation optimale et une entente cordiale

- ❖ la SDDR seule décide du choix des utilisateurs, de l'attribution et de la mise à disposition permanente et/ou occasionnelle des locaux et des infrastructures.
- ❖ il est demandé aux utilisateurs de maintenir propre et rangé leur local après chaque passage et signalent à la SDDR, dans les plus brefs délais, tout problème.
- ❖ en accord avec la SDDR, les utilisateurs peuvent procéder, à leurs frais, à des aménagements pouvant faciliter leurs activités.
- ❖ les espaces extérieurs sont à disposition des utilisateurs.
- ❖ les utilisateurs s'assurent qu'ils disposent des assurances nécessaires pour couvrir tout dommage au bâtiment, ainsi qu'à des tiers.
- ❖ aucun loyer, ni charge ne seront facturés aux utilisateurs !
- ❖ la mise des locaux à disposition peut être retirée avec effet immédiat aux utilisateurs par la SDDR, en cas de non-respect de la présente charte.

Tous les membres du comité de la SDDR vous souhaitent de très agréables moments dans les locaux de cet emblématique école du Bastillon !

Martial Pochon ★ Laurent Jacot ★ Françoise Musy ★ Denis Pochon



Benoit Minguely ★ David Marchon ★ Magali Nésy

